



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/EM.10/L.1
12 novembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT,
DE LA TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS
FINANCIÈRES CONNEXES

Réunion d'experts sur l'incidence des politiques
en matière d'IED sur l'industrialisation,
l'entrepreneuriat local et l'expansion
des capacités de production

Genève, 5-7 novembre 2001

Point 3 de l'ordre du jour

**L'INCIDENCE DES POLITIQUES EN MATIÈRE D'IED SUR
L'INDUSTRIALISATION, L'ENTREPRENARIAT LOCAL ET
L'EXPANSION DES CAPACITÉS DE PRODUCTION
DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, EN PARTICULIER
DES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

Conclusions et recommandations de la Réunion d'experts

1. La Réunion d'experts sur l'incidence des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et l'expansion des capacités de production a examiné différentes questions concernant: a) les liens entre les investissements étrangers directs (IED) et l'industrialisation, la compétitivité des exportations et l'expansion des capacités de production; b) la promotion des IED dans le contexte des stratégies de développement; c) les instruments et les outils permettant de cibler les IED; et d) la promotion de liens en amont pour le soutien de l'entrepreneuriat local et le développement des capacités de production.

2. Les experts ont noté que:

a) La plupart des gouvernements reconnaissent aujourd'hui que les IED peuvent avoir des effets bénéfiques importants dans les pays d'accueil. Il est manifeste que, dans certains pays et dans certaines conditions, les IED peuvent contribuer à une plus grande compétitivité des exportations et aux stratégies d'industrialisation. Cette contribution dépend de nombreux facteurs, dont les stratégies d'entreprise qui motivent les IED, ainsi que de la capacité des décideurs et des entreprises dans un pays d'accueil d'exploiter les effets multiplicateurs des liens établis. Les effets bénéfiques ne sont pas automatiques, et les pays doivent mettre en place des conditions propices à la concrétisation des avantages potentiels;

b) Dans une économie mondialisée, les sociétés transnationales jouent de plus en plus un rôle décisif dans la répartition mondiale de la production et du commerce. Savoir attirer la bonne catégorie d'IED a été un élément clef du succès de nombreux pays en développement qui ont très sensiblement accru leur part des exportations mondiales d'articles manufacturés;

c) Les problèmes qui se posent aux pays en développement qui cherchent à utiliser les IED pour accroître la compétitivité de leurs exportations varient en fonction du niveau de développement, des secteurs visés et des ressources disponibles. Toutefois, tous les pays doivent bien définir dès le départ leurs objectifs et mettre en place un cadre de promotion des IED compatible avec leurs capacités et leurs possibilités. Les politiques jouent un rôle important non seulement pour ce qui est d'attirer des investissements étrangers directs qui contribueront au développement d'industries permettant d'exploiter les avantages comparatifs dynamiques du pays d'accueil, mais aussi pour ce qui est de diffuser les effets bénéfiques des IED par l'établissement de liens avec des entreprises locales, dont les capacités de production seront ainsi renforcées et qui pourront à terme devenir des producteurs pour le marché mondial.

3. Les échanges d'expériences au cours de la Réunion d'experts ont permis de dégager quelques éléments de bonnes pratiques pour l'élaboration de politiques de promotion des IED et de promotion de liens en amont.

4. Sont avant tout nécessaires la stabilité politique et un environnement favorable aux activités du secteur privé, ce pour quoi il peut suffire d'assouplir des restrictions excessives, d'adopter de nouvelles dispositions législatives réglementaires, ou de réinterpréter, parmi les dispositions existantes, celles qui peuvent faciliter l'activité commerciale.
5. Une approche ciblée de la promotion des IED impliquerait:
 - a) De se concentrer sur un petit nombre d'industries et de secteurs compétitifs;
 - b) De mettre en concordance les avantages du pays et les intérêts des investisseurs;
 - c) De s'efforcer d'utiliser l'investissement étranger pour créer de la valeur ajoutée et des effets multiplicateurs.
6. Une approche ciblée est un processus continu, qui doit évoluer en même temps que les objectifs et les avantages du pays.
7. Les entreprises et sociétés visées pourraient être celles qui:
 - a) Sont déjà présentes dans le pays d'accueil;
 - b) Font partie d'une chaîne d'approvisionnement;
 - c) Utilisent les ressources du pays, y compris les matières premières et les compétences humaines;
 - d) Appartiennent à des secteurs de production dynamiques offrant des possibilités de croissance;
 - e) Contribuent à l'acquisition dans le pays hôte de nouvelles compétences de base.
8. Les outils servant à cibler l'investissement ont évolué, passant de simples mesures de réduction des coûts à des stratégies de différenciation et de spécialisation. Les incitations gouvernementales, y compris les incitations fiscales, peuvent jouer un rôle. Les instruments souvent jugés efficaces sont notamment les suivants:
 - a) Regroupements d'entreprises;
 - b) Partenariats secteur public-secteur privé;
 - c) Alliances;

- d) Mesures d'accompagnement en faveur des investisseurs déjà présents;
- e) Agglutination subnationale.

9. Dans beaucoup de pays, les regroupements d'entreprises sont devenus un important mécanisme de ciblage. Ils impliquent parfois l'utilisation ou la mise en place de structures de recherche-développement, d'un réseau de petites et moyennes entreprises (PME) et d'une bonne infrastructure de services publics de distribution.

10. Appartenir à une zone d'échanges préférentiels ou avoir accès à de vastes marchés peut aider à attirer des IED.

11. Il pourrait être envisagé d'entreprendre un programme efficace d'établissement de liens, qui tiendrait compte des aspects suivants:

- a) Nécessité de compléter la recherche d'intérêts convergents par des mesures d'amélioration des capacités locales de production;
- b) Nécessité d'être sélectif et de cibler les PME offrant le plus grand potentiel de croissance;
- c) Coopération et coordination entre les divers services et organismes gouvernementaux;
- d) Souci d'harmoniser le développement des PME avec les politiques en matière d'IED;
- e) Recours aux meilleurs fournisseurs, publics ou privés, de services aux entreprises;
- f) Nécessité d'adopter des mesures bien adaptées aux réalités nationales ou aux conditions locales.

A. Gouvernements

12. Les gouvernements sont invités à rechercher des moyens économiques de promouvoir des politiques d'IED compatibles avec leurs objectifs globaux de développement et leurs stratégies d'industrialisation, associant pleinement le secteur privé et conciliant les motivations des investisseurs étrangers avec les priorités nationales. Si le point de départ doit être l'affirmation par les responsables politiques nationaux d'une stratégie de développement bien arrêtée,

un partenariat entre le secteur public et le secteur privé est à la fois utile et nécessaire au cours des différentes étapes de la mise en œuvre de cette stratégie.

13. Il est également recommandé d'instaurer une coordination entre les organismes et services gouvernementaux, ainsi qu'un appareil institutionnel simplifié en désignant une institution responsable pour la promotion des IED.

14. Une approche ciblée est recommandée pour la conception des politiques de promotion des IED, car elle constitue la façon la plus efficace d'utiliser des ressources limitées, offre les meilleures perspectives de succès et contribue à la réalisation d'objectifs stratégiques.

15. Pour accroître les effets multiplicateurs bénéfiques des IED dans le pays d'accueil, les pouvoirs publics doivent accorder une attention particulière à l'exécution de programmes de promotion de sous-traitants locaux, ainsi qu'à l'amélioration des capacités technologiques et productives des fournisseurs locaux.

16. Les gouvernements devraient étudier les éléments fondamentaux d'un programme de promotion d'établissement de liens, schématisés comme suit:

a) Fixer les objectifs de politique générale, en conformité avec la stratégie globale de développement du pays;

b) Identifier les cibles du programme: sélection d'industries, de filiales étrangères et d'entreprises locales;

c) Déterminer les mesures spécifiques à adopter concernant l'information et la recherche d'intérêts convergents, la technologie et l'assistance technique, la formation et le financement;

d) Mettre en place un appareil institutionnel et administratif permettant d'exécuter le programme et d'en surveiller le déroulement.

17. Quelques experts ont suggéré que les pays en développement accélèrent, dans une transparence totale, la privatisation des secteurs de l'électricité, de l'eau et des télécommunications.

18. Les pays d'origine devraient échanger des informations sur leur expérience en matière de ciblage et de promotion de liens, et fournir une assistance à cet égard.
19. Un meilleur accès aux marchés des pays développés, en particulier pour les produits des pays les moins avancés et des pays à faible revenu, pourrait aider ces pays à attirer des IED.
20. Les pays d'origine sont également encouragés à aider financièrement les pays en développement, en particulier ceux qui ne disposent que de ressources limitées, à mettre en place un cadre approprié pour la promotion des IED et l'établissement de liens.
21. Les organismes de promotion des investissements à l'étranger, dans les pays développés, pourraient encourager les IED vers les pays en développement, par exemple en nouant des liens avec les organismes de promotion des investissements dans ces pays et en diffusant l'information nécessaire.

B. Communauté internationale

22. Les institutions internationales compétentes devraient aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place un cadre institutionnel approprié pour les politiques de promotion et de ciblage des IED, y compris la formation de groupements d'entreprises.
23. Il est souhaitable que les institutions des Nations Unies et d'autres institutions compétentes pour ces questions coopèrent et coordonnent leurs activités.
24. La communauté internationale devrait aider les pays les moins avancés à mettre en place et à améliorer l'infrastructure nécessaire pour attirer des IED.

C. CNUCED

25. La CNUCED devrait:
 - a) Continuer d'analyser les systèmes internationaux de production, par secteur et par industrie, et diffuser les résultats de ses travaux auprès des pays membres;

b) Aider les pays en développement à évaluer leurs capacités actuelles de façon qu'ils puissent définir des objectifs conformes à leur niveau de compétitivité sur les marchés internationaux;

c) Aider les pays en développement à élaborer, appliquer et évaluer des programmes de ciblage des IED et d'établissement de liens compatibles avec leurs stratégies d'industrialisation et de développement.
